

Françoise Piponnier (dir.)

Le Château d'Essertines Loire

Alpara

Chapitre 4. Les édifices castraux

Françoise Piponnier et Jean-Michel Poisson

DOI : 10.4000/books.alpara.1680
Éditeur : Alpara
Lieu d'édition : Lyon
Année d'édition : 1993
Date de mise en ligne : 2 juin 2016
Collection : DARA
EAN électronique : 9782916125275



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

PIPONNIER, Françoise ; POISSON, Jean-Michel. *Chapitre 4. Les édifices castraux* In : *Le Château d'Essertines : Loire* [en ligne]. Lyon : Alpara, 1993 (généré le 09 juin 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/alpara/1680>>. ISBN : 9782916125275. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.alpara.1680>.

Ce document a été généré automatiquement le 9 juin 2023. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

Chapitre 4. Les édifices castraux

Françoise Piponnier et Jean-Michel Poisson

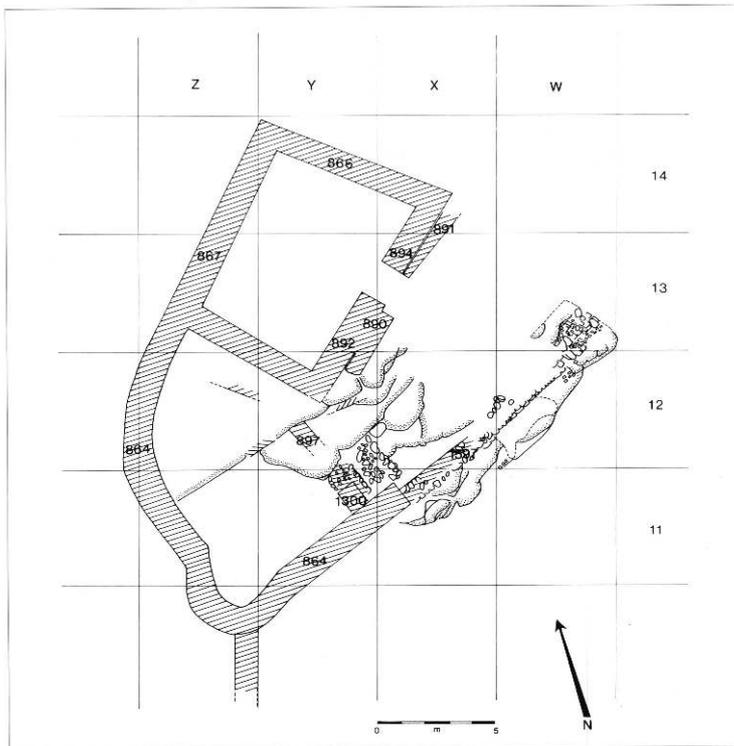
- 1 Si l'analyse stratigraphique a mis en évidence une succession de murs, de sols et de réfections, noyés dans des couches de remblaiement ou de destruction, l'étude des murs, de leurs relations, de leur appareil et des ensembles de pollens fossilisés dans le mortier qui les lie, apporte des informations complémentaires à partir desquelles il devient possible de restituer les constructions castrales, leur évolution et d'entrevoir le paysage végétal contemporain.

Analyse des murs

Le mur 1300

- 2 Seul vestige clairement identifiable d'un édifice antérieur à la tour, et à la courtine 864, ce mur est trop détruit pour que l'on puisse en tirer des conclusions valides (**fig. 32**). Il ne faut même pas exclure qu'il ait pu s'agir du soubassement en pierre d'un édifice fait d'autres matériaux. Notons seulement la qualité de la taille des pierres conservées, qui constituaient sans doute, du côté nord, le piédroit d'une porte. L'étude des pollens¹ contenus dans son mortier permet de conclure que ce mur a été édifié en mai-juin, comme tous les autres murs de la tour et des enceintes mais, à la différence des autres, il date d'une période où prédominaient alentour les prairies à graminées.

32 - La tour et la courtine : plan des structures



La tour

33 - Pierre taillée à l'angle nord-ouest de la tour, vue du nord-est

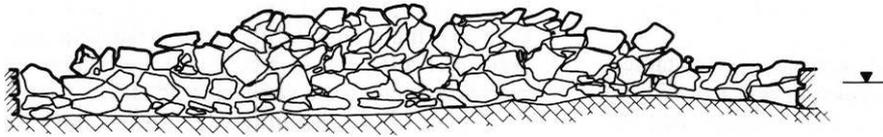


34 - Chaînage effondré de l'angle sud-est de la tour, vu du sud-est



- 3 Elle comportait également des pierres taillées de qualité analogue, qui constituaient les piédroits et l'arc de sa porte, certains des supports de l'étage, ainsi que l'angle nord-ouest du bâtiment (**fig. 33**). On peut se demander s'il ne s'agit pas, dans ces emplois, de matériaux de récupération. Des pierres du même granit clair, moins soigneusement taillé, formaient le chaînage de l'angle sud-est (**fig. 34**). En revanche les parements, constitués de pierre locale, n'offrent qu'un matériau d'aspect médiocrement organisé. Seuls conservés sur une hauteur suffisante, ont été dessinés et étudiés le parement interne du mur 866 (mur nord) (**fig. 35**) et le parement externe du mur 865 (mur sud). Leur appareil permet de distinguer, pour chacun d'entre eux, deux segments distincts :
- 4 - **A.** La partie occidentale de ces deux murs est constituée, sur 1 m de longueur, de pierres de moyen module (0,25 à 0,4 \times 0,15 à 0,3 m), montrant en parement des faces trapézoïdales ou rectangulaires, souvent disposées à l'horizontale. Le nombre de pierres au mètre carré est de 23 à 25.
- 5 - **B.** À l'est du segment A, qui peut être interprété comme un rajout effectué lors de l'élargissement de la tour vers l'ouest, le mur se caractérise par :
- l'emploi de pierres qui présentent rarement une face de forme rectangulaire;
 - l'absence d'assises régulières ;
 - et par la disposition fréquente en oblique de pierres triangulaires. On note la présence de pierres presque aussi grosses que celles utilisées dans la partie ouest de ces murs (0,2 à 0,4 \times 0,2 à 0,25 m), mais aussi d'éléments beaucoup plus petits (0,1 à 0,2 \times 0,15 à 0,25 cm). Le nombre de pierres au mètre carré varie entre 35 et 39.

35 - Appareil du mur nord de la tour (866, parement interne)



- 6 Certains des échantillons de mortier prélevés dans les murs de la tour se sont révélés très pauvres en pollens, voire stériles. Dans les cas les plus favorables, l'analyse a confirmé que le mur sud et la partie du mur est située au nord de la porte avaient été construits en même temps. De même, les deux contreforts situés de part et d'autre de la porte se sont révélés contemporains. L'environnement était majoritairement forestier au moment de l'édification de ces contreforts, comme au moment de l'édification de la tour.

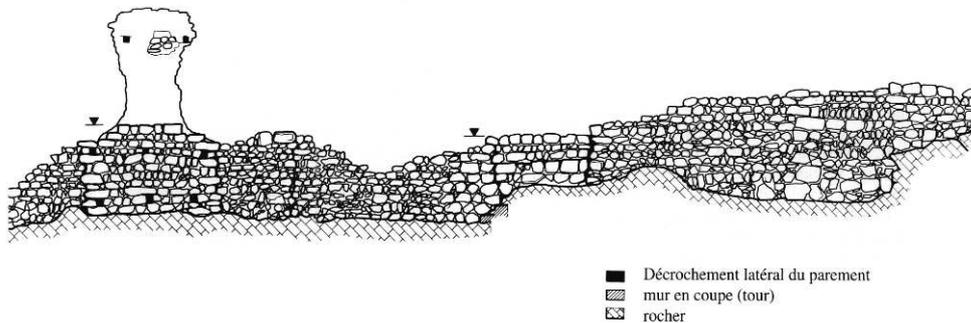
Le mur de courtine 864

- 7 En aucun point de son parcours, il n'offre d'analogie avec l'appareil de la partie primitive des murs de la tour (segments B) (**fig. 36**). L'à-pic interdisant de relever le parement externe de cette courtine ou d'y effectuer des prélèvements, l'étude suivante se limite, pour sa partie ouest, à son parement interne. En commençant à l'angle sud-ouest de la tour, les différences observées, tant dans le module des matériaux que dans leur assemblage permettent d'identifier sept segments distincts :
- 8 - **A.** Sur une longueur de 4,2 m, depuis l'angle de la tour, on remarque l'abondance de pierres de très gros module (0,4 à 0,6 m sur leur plus grande longueur) à la base du mur, mais aussi leur emploi en élévation, pour constituer par endroits des alignements de même module, soit horizontaux, soit verticaux. Les pierres longues et assez peu épaisses qui se superposent à la limite sud de ce segment de mur pourraient même évoquer le remploi des éléments d'un angle en besace. Quelques pierres de moyen module présentent leur plus grande dimension en position verticale. A la base de ce mur, le mètre carré où s'observent les plus gros blocs ne compte que 17 pierres ; ailleurs leur nombre est couramment de 25 à 27 et, exceptionnellement, de 32 par m².
- 9 L'analyse palynologique des mortiers a révélé que la partie basse et la partie haute de ce segment de courtine n'appartiennent pas à la même campagne de construction, et qu'elles se distinguent toutes deux, par leurs composants, de tous les autres mortiers étudiés.
- 10 - **B.** Le pan de muraille se développe ensuite sur 4,5 m de long avec un aspect beaucoup plus régulier et des assises presque horizontales. Les pierres sont de module moins divers et la plupart d'entre elles présentent une face rectangulaire. On compte 31 pierres au m² à la base et 39 près du niveau d'arase.
- 11 - **C.** Un net coup de sabre vertical marque la séparation entre les pans de mur B et C. Sur 3,3 m de longueur environ, le parement est constitué de pierres de gros module (0,2 à 0,3 x 0,3 à 0,5 m), alignées depuis la base en assises horizontales, et présentant en parement une face presque toujours rectangulaire. Le nombre de pierres au mètre carré varie entre 19 et 23. Il est particulièrement regrettable que le prélèvement de

mortier effectué à cet endroit, quasi stérile, n'ait pu confirmer ou infirmer l'hypothèse selon laquelle ce pan de mur aurait pu appartenir au premier édifice castral.

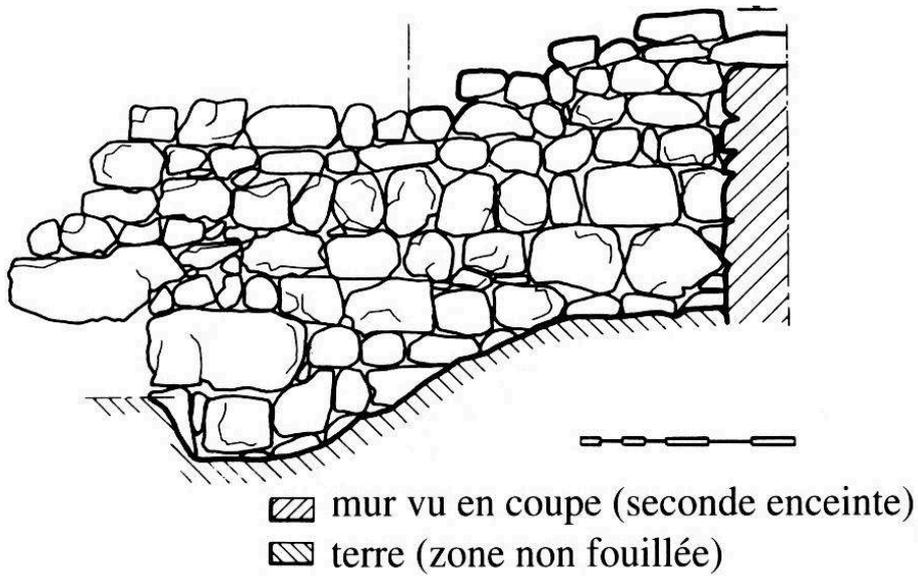
- 12 - **D.** La délimitation est moins nette entre les segments C et D qu'entre B et C, mais elle correspond en plan au départ de l'arrondi du bastion, au sud-ouest de la courtine. Les pierres employées sont de modules et de formes variables. A la base, sur 0,5 m de hauteur, les assises ne sont pas horizontales. Elles se régularisent ensuite en élévation. Le nombre de pierres au mètre carré varie entre 39 et 44. Ici aussi, les mortiers prélevés se sont révélés trop pauvres en pollens pour une analyse.
- 13 - **E. et G.** Rectiligne sur toute sa longueur, la partie sud du mur de courtine se compose de trois segments distincts. Deux d'entre eux (E et G), présentent de fortes analogies : moyen module, assises pratiquement horizontales. Ils offrent aussi des caractéristiques communes avec le segment B.

36- Appareil du mur de courtine (864, parement interne)

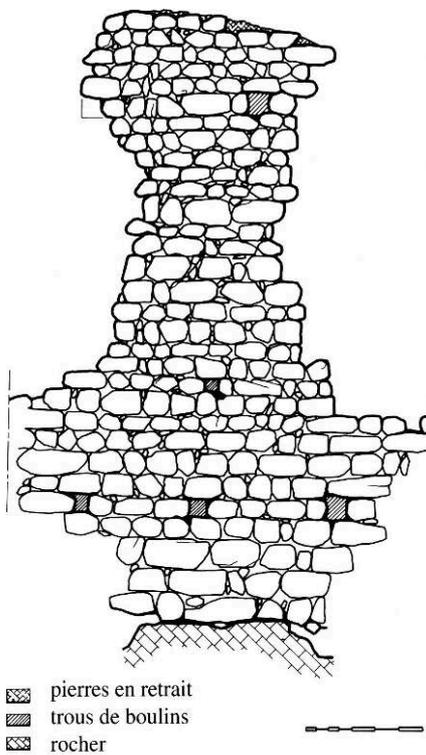


- 14 Une réfection particulièrement visible s'insère entre les deux éléments de mur E et G.
- 15 - **F.** Plusieurs traits distinguent ce pan de mur de tous les autres segments de la courtine :
- un mortier abondant et solide qui lui a permis de demeurer seul debout sur une hauteur de plus de 4 mètres ;
 - une épaisseur légèrement supérieure à celle des segments E et G ;
 - la présence de trous de boulins espacés horizontalement de 0,8 à 1,1 m et verticalement de 0,8 à 1 m.
 - l'emploi de pierres de module supérieur, présentant le plus souvent, en parement, une face rectangulaire allongée.
- 16 L'analyse palynologique conclut à la contemporanéité de ce pan de mur avec le mur ouest de la seconde enceinte, au sud de la poterne.
- 17 Quelques observations ont pu être faites sur le parement externe du mur de courtine. Là où la comparaison a été possible, pour une partie du segment D (la partie ouest du bastion) (**fig. 37**) et le segment F (**fig. 38**), l'appareil se révèle différent sur les deux parois.

37 - Appareil du mur de courtine (864, parement externe, segment D)



38 - Appareil du mur de courtine (864, parement externe, segment F)

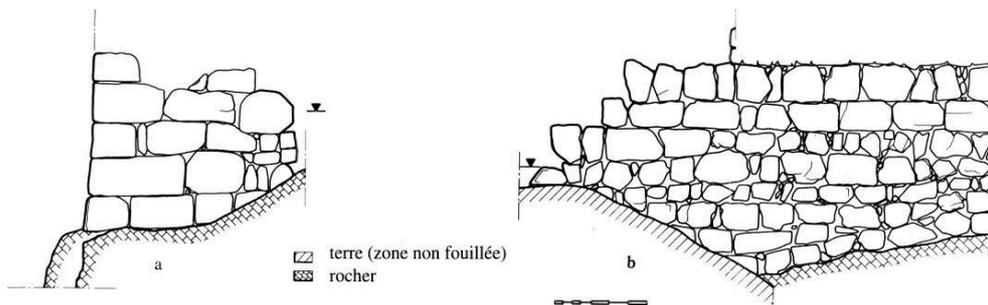


- 18 En D, le module des pierres employées à la base du bastion du côté externe atteint 0,75 x 0,40 m et, au niveau de l'arase, 0,7 x 0,2 m, pour environ 20 pierres par m².
- 19 Le pan de mur F présente aussi à sa base, du côté externe, des pierres de dimensions importantes, mais qui ne dépassent pas 0,6 x 0,2 m. Les pierres qui apparaissent en parement sont plus grosses et régulières que du côté interne (27 contre 34 par m²) et l'horizontalité des assises y est parfaite.

La seconde enceinte

- 20 Il ne subsiste de la seconde enceinte que son mur ouest et son angle sud-ouest. Au nord et au sud de la poterne, la construction offre des différences notables.
- 21 - **A.** Au sud de la poterne, les relevés soulignent, plus nettement encore que dans le cas de la courtine, la différence d'aspect entre les parements interne et externe (**fig. 39**). L'angle sud-ouest, dominant le fossé, est conservé en partie. Il montre un assemblage en besace de blocs de dimensions très importantes, jusqu'à 1 x 0,7 m. Alternant avec des pierres de plus petit module, le parement externe comporte des éléments atteignant encore de 0,6 à 0,4 m. Le nombre de pierres au m² oscille entre 15 et 18. Sur le parement interne, les assises sont soigneusement alignées, mais rares sont les éléments qui atteignent 0,4 x 0,25 m ; des séries de pierres de 0,2 x 0,15 sont disposées verticalement pour assurer l'horizontalité des assises. Si l'analyse palynologique conduit à considérer que ce mur est contemporain du segment de courtine F, il faut reconnaître que la seule caractéristique commune observable dans leurs appareils est cette parfaite horizontalité des assises.

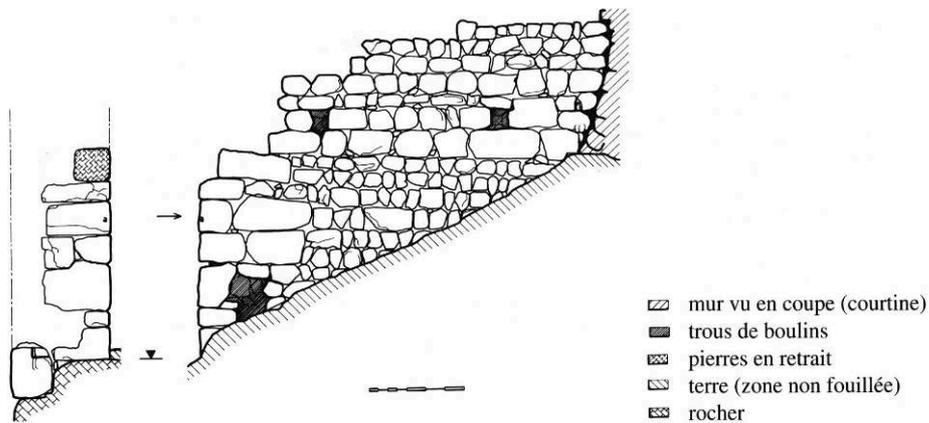
39 - Appareil de la seconde enceinte (1173, partie sud)



a) angle externe, côté sud ; b) parement externe (partie basse) ; c) parement interne (partie basse)

- 22 -**B.** Appuyé à la courtine, le segment de la seconde enceinte situé au nord de la poterne est, avec le réfection F de la courtine, le seul élément construit de l'ensemble castral où apparaissent des trous de boulins. En dessous des pierres de gros module qui cernent les trous de boulins, l'appareil présente de fortes analogies avec le mur correspondant au sud de la poterne (**fig. 40**). Le piédroit est constitué de pierres de dimensions à peine inférieures à celles des blocs qui forment l'angle sud-ouest externe ; le parement interne offre les mêmes caractéristiques qu'au sud de la poterne. A partir du niveau de base des trous de boulins, le module des pierres, plus important, suggère une réfection concernant seulement la partie haute du mur. C'est précisément dans cette partie haute du mur qu'a été effectué le prélèvement de mortier ; l'analyse des pollens conclut que cette partie du mur se rattache à une campagne de construction différente de celle qui a installé le segment A de la seconde enceinte.

40 - Appareil de la seconde enceinte (1173, partie nord, parement interne)



Les ensembles bâtis

- 23 Grâce aux vestiges encore apparents des deux enceintes, grâce aussi aux restes de la tour mis en évidence par la fouille, il est possible de restituer de manière complète l'ensemble castral correspondant à la dernière phase de construction et d'occupation (**fig. 41**), celui qu'a voulu représenter le dessinateur de l'*Armorial de Revel* au milieu du XVe s. En outre, l'exploration archéologique a mis en évidence l'existence d'édifices antérieurs ; malheureusement, leur état de destruction rend particulièrement difficile leur interprétation.

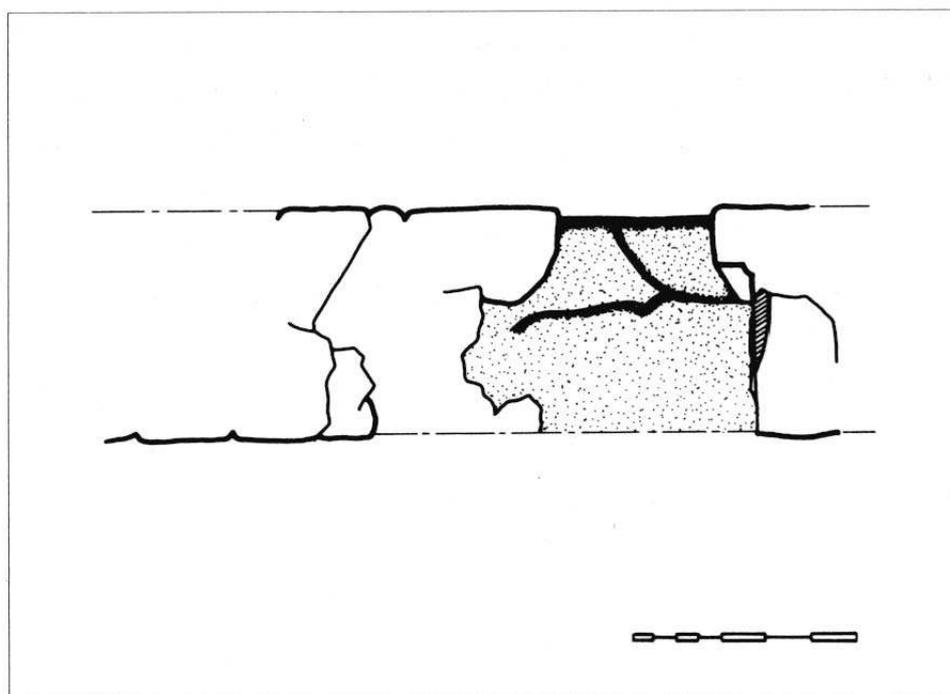
41 - La tour et les enceintes vues du sud ouest



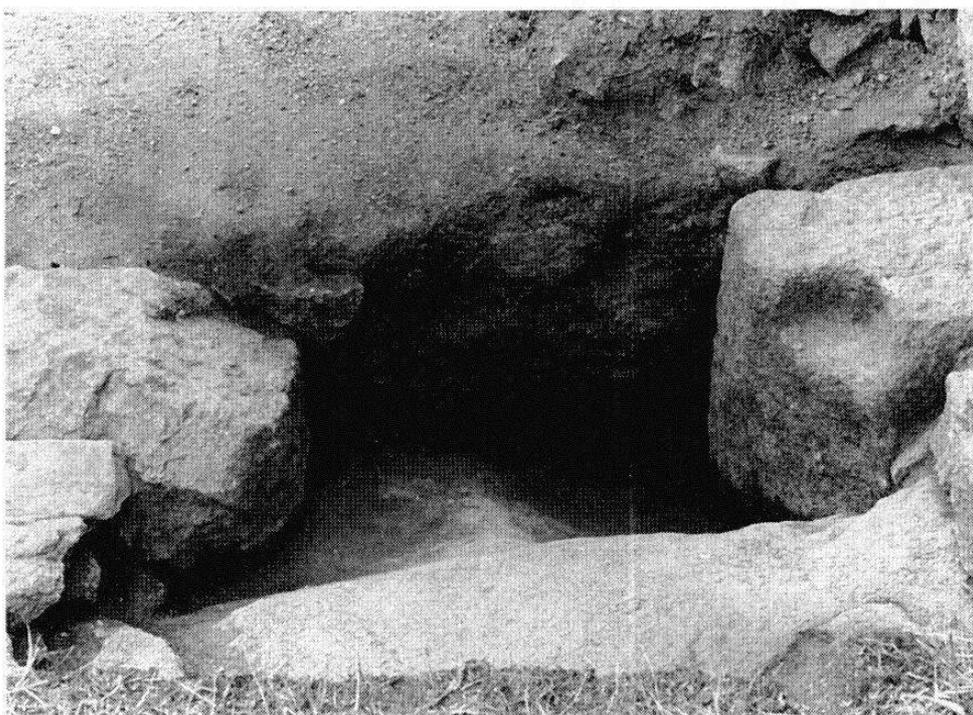
Le château de la fin du Moyen Âge

- 24 Avec le mur de courtine qui forme, dans un dernier temps, la paroi nord-ouest de la tour, et la seconde enceinte qui s'appuie sur la courtine, la relation entre ces murs prouve que la tour et les deux enceintes ont coexisté, au moins dans un dernier temps.
- 25 La seconde enceinte est la construction la plus récente, mais on ne peut exclure qu'elle ait été précédée par un ou des ensembles de murs, voire de palissades, remplissant la même fonction, de plan identique ou différent. La fouille a été peu étendue dans l'espace qu'elle délimite ; un sondage a révélé la proximité du roc et la présence d'un mur, sous-jacent et perpendiculaire à la seconde enceinte, conservé sur une seule assise. Ces vestiges sont insuffisants pour restituer la structure à laquelle il appartenait.
- 26 La plate-forme quadrangulaire que constitue la partie de l'éperon comprise entre le fossé creusé dans le roc, qui barre l'accès du côté sud, et la courtine a dû être entièrement entourée de hautes murailles rectilignes, analogues à celles que l'on observe encore du côté ouest. Du retour vers l'est de cette muraille ne subsiste qu'une partie du chaînage d'angle et quelques pierres alignées, le long du fossé. A cet endroit, la muraille a sans doute été détruite tardivement et le fossé en partie comblé par les matériaux provenant de sa démolition, afin d'accéder à la chapelle depuis la « route nouvelle » aménagée dans la première moitié du XIXe s. sur le flanc de la vallée, au-dessus du site. A l'est, devant la chapelle, subsiste un mur, plus étroit, probablement édifié lors de travaux de réfection réalisés dans ce bâtiment. La date figurant au-dessus de la porte de la nef situerait ceux-ci dans la seconde moitié du XVIe s. Mais il est possible que ce mur réutilise le soubassement de l'enceinte ou soit construit à son emplacement. Au-delà de la chapelle, vers le nord, toute trace d'une éventuelle paroi orientale de la deuxième enceinte a disparu, le roc apparaît à nu, taillé verticalement à proximité de la chapelle.
- 27 Cette enceinte quadrangulaire devait avoir deux ouvertures. Du côté du village, à l'est, il n'en reste d'autre trace que la pente douce du rocher, usé par le passage répété, entre les vestiges du bâtiment XV au nord et, du côté sud, la paroi rocheuse presque verticale jusqu'à la chapelle. La largeur maximale de cet accès pouvait être de 1,4 m. A l'ouest, presque face à cette ouverture, une poterne a été ménagée entre deux pans de murs (**fig. 42, 43**). Large de 0,7 m, elle donne sur une corniche rocheuse qui permet, en longeant le mur occidental de la seconde enceinte, d'atteindre l'extrémité du fossé et la pente méridionale de la vallée où, actuellement, une fontaine est visible à peu de distance du château. Le décapage des structures construites autour de ce point d'eau a montré que l'aménagement, près de la source, d'une série de bassins et rigoles était récent. Selon les renseignements recueillis auprès des habitants du hameau voisin, ces installations étaient destinées à tenir au frais des provisions de laitages. Rien n'empêche de supposer qu'une source existait déjà dans ce secteur, au moment de la construction de la seconde enceinte, et ait déterminé l'aménagement d'une ouverture dans une direction où l'on n'observe par ailleurs aucune trace de chemin ancien.
-

42 - Plan des aménagements de la poterne



43 - La poterne, vue verticale



- 28 Faite des mêmes matériaux que la seconde enceinte, la courtine ou première enceinte contraste, par son tracé, avec le plan parfaitement rectiligne de la seconde enceinte, tracé qui peut s'expliquer par la nécessité d'épouser le relief rocheux tout en enserrant un maximum d'espace. L'étude des appareils, tout comme les analyses palynologiques des mortiers, a montré qu'elle comporte des éléments résultant de plusieurs

campagnes de construction ou de reconstruction. Il est possible même qu'elle ait inclus dans son parcours, du côté ouest, un mur qui aurait appartenu à l'édifice principal antérieur à la construction de la tour sommitale (segment C).

- 29 La courtine est venue habiller la tour au nord-ouest et constituer sa paroi occidentale ; aucune solution de continuité n'a pu être notée entre le mur occidental de la tour et la courtine. L'analyse de la stratigraphie observée dans la tour, tout comme l'étude de l'appareil de ses murs 865 et 866, permettent de conclure à l'élargissement de la tour du côté ouest dans sa seconde et dernière phase.
- 30 Particulièrement épais au sud-est (1,2 m à l'extrémité orientale du segment G), le mur 864 s'interrompt là. Séparé par un net coup de sabre, c'est un mur beaucoup plus mince (mur 1595, d'une épaisseur de 0,85 m), invisible avant la fouille, qui prolonge cette enceinte vers le nord-est. Il a pu être dégagé sur une longueur de dix mètres ; au-delà, l'exploration devenait dangereuse à l'excès.
- 31 L'étude de la stratigraphie a prouvé que ce mur est antérieur au mur 864. Pourtant, il faisait sans doute encore partie de l'enceinte de la fin du Moyen Âge. Il n'a malheureusement pas été possible de vérifier s'il se poursuivait selon la même ligne droite, dans le prolongement des murs 864 et 1595, ni de reconnaître son point d'aboutissement. On remarque toutefois une structure en très gros appareil qui se dresse dans l'axe du mur 1595, à l'extrémité nord de la terrasse R, et surplombe la terrasse Q. Au moins à titre d'hypothèse, on peut supposer qu'elle servait de soubassement à un bastion associé à la courtine.
- 32 L'accès, depuis la plate-forme cernée par la seconde enceinte, à l'espace protégé par la courtine devait se faire au moyen d'escaliers ou de plans inclinés en bois qui franchissaient le mur 1595 à proximité du mur 864. En effet, c'est à cet endroit qu'aboutit l'étroite pente rocheuse située à l'ouest du bâtiment XV.
- 33 Le rétrécissement du segment F du mur 864, près de son sommet, suggère l'aménagement d'un chemin de ronde dont le plancher se serait établi à 2,5 m au-dessus du dernier sol intérieur. Quoiqu'il n'en subsiste aucune trace archéologique, il est vraisemblable qu'un crénelage accompagnait ce chemin de ronde.
- 34 Enchâssée dans cette courtine au sud et au sud-est, défendue au nord-ouest et à l'ouest par une paroi rocheuse verticale de plus de 30 m de hauteur, au nord-est et à l'est par des pentes abruptes, la tour présente des vestiges beaucoup moins bien conservés, qui suggèrent une destruction systématique, sinon un démantèlement, accompagnée d'une récupération poussée de ses matériaux. On remarque en particulier, à l'intérieur du bâtiment, la faible épaisseur de la couche de destruction. Divers indices suggèrent aussi le caractère sélectif de cette récupération. Dans l'angle nord-ouest, une seule grosse pierre taillée est restée en place. Rien ne subsiste de l'angle nord-est, sans doute constitué à l'origine des mêmes pierres de grandes dimensions que l'angle sud-est, dont les éléments, encore assemblés en besace ont été retrouvés enfouis, et donc protégés, dans une couche de destruction ancienne.
- 35 Des pierres taillées de qualité se retrouvent dans la construction ou les couches de destruction de la tour. Il est à noter cependant qu'elles n'appartiennent pas au premier édifice, mais aux réfections de sa seconde phase. On les trouve dans l'angle nord-ouest, construit lors de l'élargissement de l'édifice vers l'ouest et dans l'encadrement de la porte. Un élément de piédroit était encore en place, et l'une de ses pierres, en se descellant, a révélé qu'elle portait sur l'une des faces cachées dans la maçonnerie un
-

décor anthropomorphe ; on peut en déduire qu'il s'agit d'un remploi (**fig. 44**). Taillés dans le même granit, deux claveaux d'un arc ont été découverts dans la couche de destruction qui comblait l'embrasure de la porte (**fig. 45**).

44 - Pierre de remploi provenant du piédroit sud de la porte de la tour

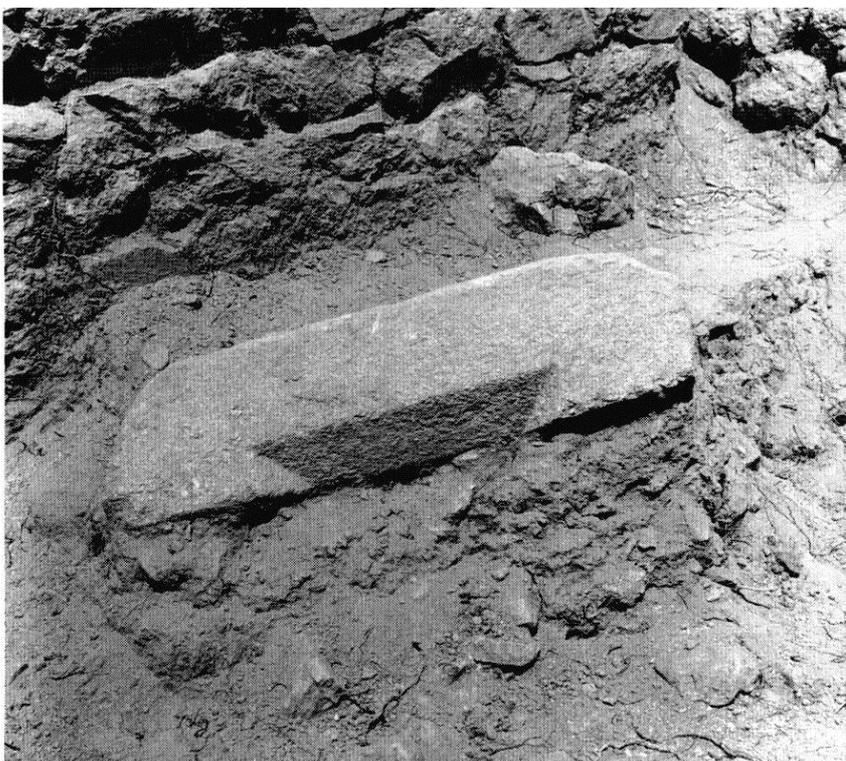


45 - Claveaux de granit chanfreinés découverts dans l'embrasure de la porte

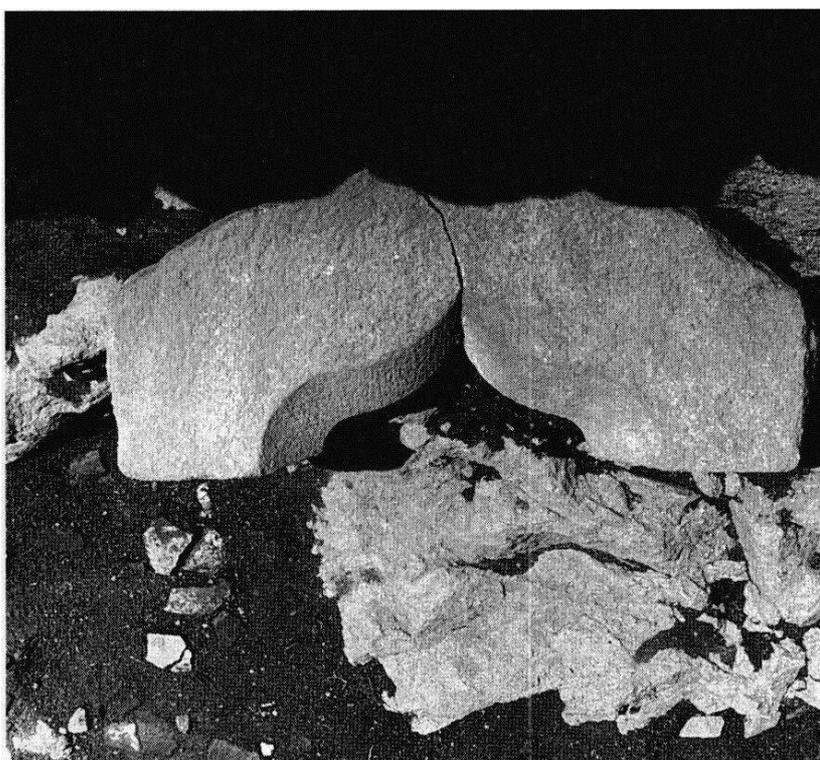


- 36 Aucun élément n'a été retrouvé, dans la tour ou à proximité, provenant d'encadrements de fenêtres ou de meurtrières. On peut supposer que ceux-ci ont été réutilisés ailleurs, et il est tentant de rattacher à cet édifice certains fragments architectoniques finement travaillés trouvés dans les couches de destruction de maisons villageoises encore occupées au XVIe s. : le soubassement de fenêtre ou linteau droit provenant de la maison VII et le linteau en accolade trouvé à proximité du bâtiment XI (fig. 46, 47).
-

46 - Linteau droit ou soubassement de fenêtre provenant d'une habitation du *castrum* réaménagée à la fin du XV^e siècle



47 - Linteau en accolade provenant des ruines d'une habitation du *castrum* datant du XVI^e siècle

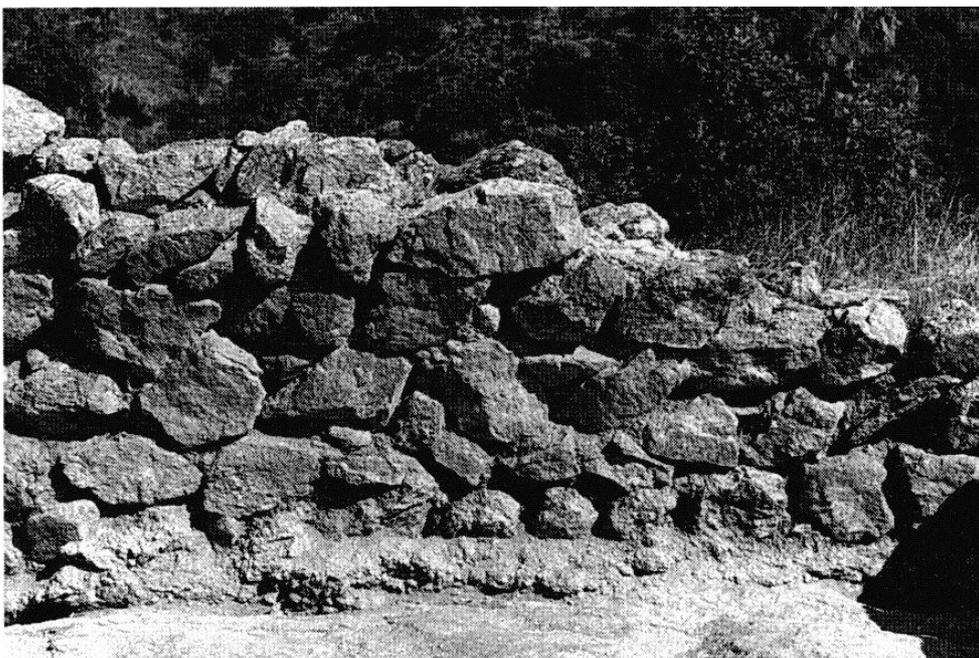


37 En dépit d'une récupération qui n'a laissé sur place que des fragments de petites dimensions, les vestiges de la toiture ont pu être identifiés ; il s'agit de tuiles creuses,

certaines d'entre elles pourvues de crochets qui ont probablement servi de faîtières. Sur ce point, *l'Armorai* est pris en défaut : il a représenté la tour couverte de tuiles plates.

- 38 Les deux contreforts qui flanquent la porte de la tour présentent une grande variété de matériaux, avec une majorité d'éléments identifiables comme des remplois ; des tuiles, des fragments de meule dormante et un polyèdre basaltique y ont été observés.
- 39 Le plan de la tour dessine un rectangle légèrement trapézoïdal qui présente ses quatre angles pratiquement aux points cardinaux. Le mur nord-ouest (867) mesure 9,2 m de long (dimensions extérieures) ; pour la commodité, pendant la fouille et pour la présentation des résultats, il a été décidé de le désigner comme mur ouest. Le mur nord-est, dit mur nord (866) se développe sur 8,6 m de longueur. Le côté sud-est, dit côté est (892), compte 10 m, y compris la porte. Le mur sud-ouest, dit mur sud (865), ne mesure que 7,4 m. L'épaisseur de ces murs varie entre 1,1 m pour le mur 867 et 1 m pour les autres murs. La surface utile est donc de 45 m² environ au sol.
- 40 Le parement externe des murs repose directement sur le roc, taillé pour former un replat à une altitude inférieure à celle du sol interne, inférieure aussi à celle de la base du parement interne. Du côté extérieur, le mur est légèrement élargi à sa base, sans pour autant former une semelle. Le parement interne est vertical ; dans le cas du mur nord, il repose sur un radier constitué de mortier et de cailloutis, débordant sans le remplir complètement dans le creux du rocher (**fig. 48**), que l'on a achevé de combler avec de la terre.

48 - Parement interne du mur nord de la tour et sa semelle de mortier

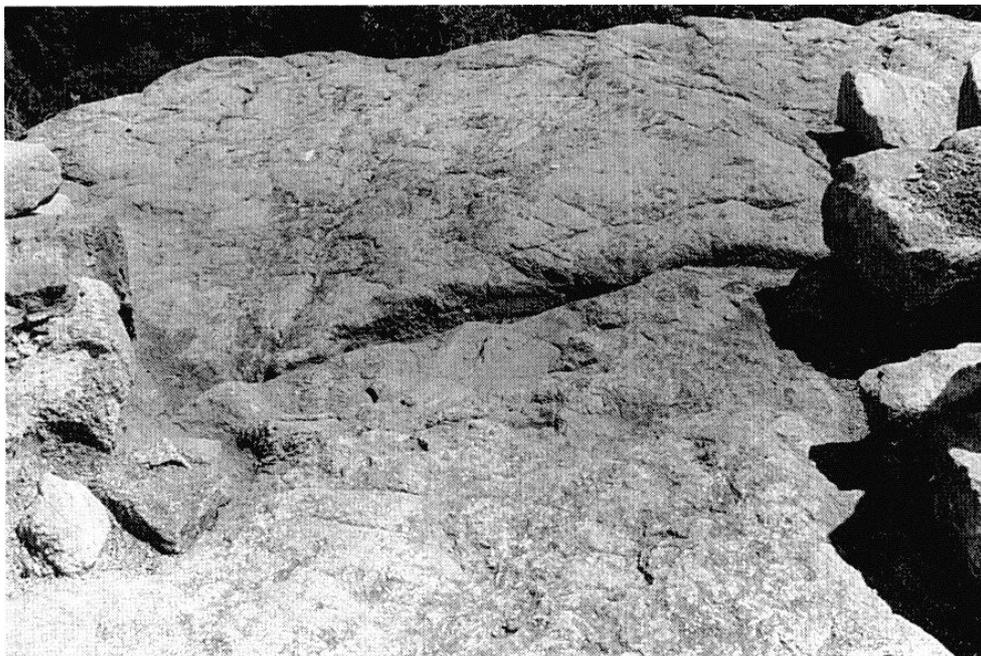


- 41 Des contreforts plus minces que les murs 892 et 894 sont venus s'appliquer de part et d'autre de la porte (890 et 891). Ils sont tellement arasés qu'il n'est pas possible de déterminer s'ils allaient jusqu'aux angles de la tour. Les différences observées dans le choix des matériaux de construction, confirmées par les analyses palynologiques, conduisent à conclure que les contreforts ne faisaient pas partie du projet initial de la construction. On ne saurait affirmer pour autant que leur édification a suivi

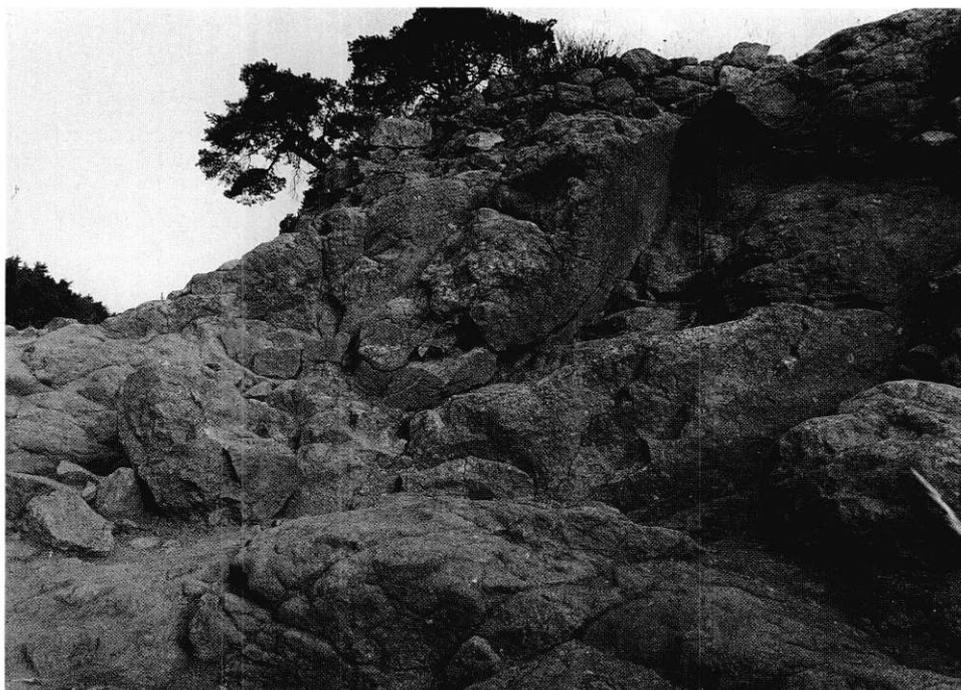
obligatoirement une destruction partielle de la tour, car les matériaux de remploi peuvent provenir de la démolition d'autres bâtiments.

- 42 Le fait que le roc ait, à toutes les époques, servi de sol dans la zone nord-est de la tour empêche d'établir une relation stratigraphique absolument certaine entre les différentes structures et les diverses phases d'occupation. Un seul indice archéologique permet de supposer que la porte n'existait pas au cours de la phase 1 de la tour, ou du moins pas à cet emplacement : la présence d'un creusement dans le roc, exactement dans l'alignement du parement interne des murs 884 et 892 (**fig. 49**). L'adjonction des deux contreforts au moment du percement de la porte demeure hypothétique. Leur édification peut également être mise en relation avec d'éventuels dommages subis par la tour à l'occasion d'événements révélés par les analyses stratigraphiques : destruction partielle par incendie suivie de l'élargissement de la tour vers l'ouest (phase 1), ou incendie suivi d'une réoccupation (phase 2). Le percement d'une porte au niveau du roc n'a diminué en rien le caractère défensif de la tour. En effet, le rocher plonge verticalement à moins d'un mètre devant cette ouverture (**fig. 50**). Pendant la période médiévale, la tour n'était donc accessible depuis le niveau du sol de la cour, situé à cet endroit 2 m plus bas, qu'au moyen d'escaliers. Les nombreuses tailles observées dans la paroi rocheuse et la présence à sa base d'un trou de poteau confirment d'ailleurs l'hypothèse de structures en bois à cet emplacement.

49 - Creusement du roc dans l'embrasure de la porte de la tour, dans l'alignement des murs 892 et 894

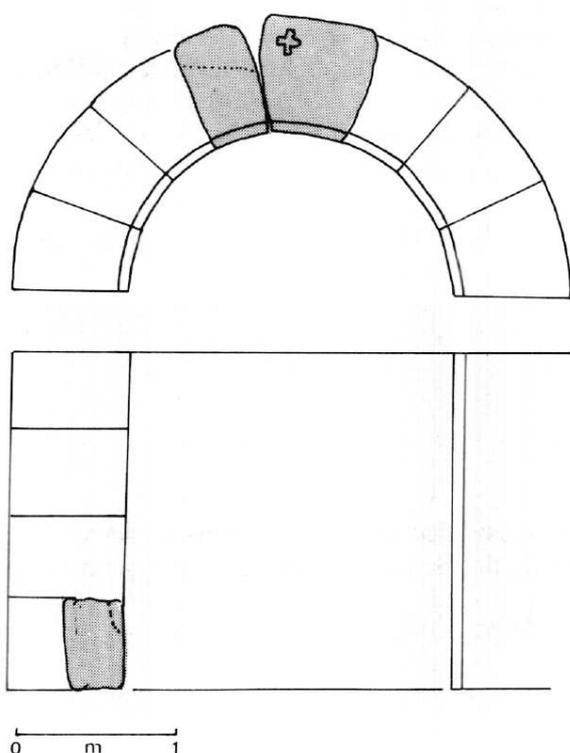


50 - La paroi rocheuse verticale devant la porte de la tour



- 43 Pour restituer la tour en élévation, les données archéologiques sont peu nombreuses, du fait de sa destruction presque totale. Grâce au piédroit de la porte et aux claveaux, il est possible de reconstituer l'arc chanfreiné, décoré d'une croix, en son centre ou à proximité, qui recouvrait cette porte (**fig. 51**). Concernant la hauteur de la porte, ou la hauteur totale de la tour, nous sommes bien sûr réduits à des conjectures.
-

51 - Restitution de la porte de la tour



- 44 Divers indices, de valeur inégale, suggèrent la présence d'un ou plusieurs étages, et d'abord dans les documents d'archives, la dénomination de tour qui figure au début du XIIIe s. dans le testament d'Albert de Thizy, puis au XVe s., dans le terrier du Chevallard. Le dessin de *l'Armorai* de Revel, moins fiable sans doute, va dans le même sens. Parmi les données archéologiques, la plus concluante est l'épaisse couche d'incendie reposant sur le sol maçonné de la tour, dans laquelle a pu être repérée une stratification qui permet d'isoler les objets posés sur le sol du rez-de-chaussée de ceux provenant de l'étage ou des étages. Au niveau du sol du rez-de-chaussée, ont été trouvés à mi-distance des angles, au pied des murs 865 et 866, de gros dés de pierre taillée, analogues à celui qui a été dégagé au centre de ce sol. Tous trois peuvent être interprétés comme témoins de la présence de piliers de bois verticaux qui soutenaient une poutre centrale, support axial du plancher de l'étage. Celui-ci était probablement revêtu de terre battue, comme le laisse penser l'épaisseur et la nature de la couche d'incendie, très terreuse.
- 45 L'accès à l'étage, ou aux étages, se faisait, à partir du rez-de-chaussée, au moyen d'un escalier entièrement en bois. Il a semblé que l'on pouvait interpréter comme un indice de son emplacement la dépression rectangulaire (0,18 sur 0,16 m de côté) creusée dans le roc qui forme le sol dans la partie nord-est du bâtiment, tout près de la porte. Un pilier en bois, suffisamment solide pour supporter ce genre d'aménagement, aurait été dressé là, à 1,7 m du mur nord 866 et 1 m du mur est 894.
- 46 Etant donné le plan de la tour et le matériau de couverture, la tuile creuse, on peut supposer que le toit était à quatre pentes faiblement inclinées, tel qu'il est représenté sur le dessin de *l'Armorai*. La construction traditionnelle utilise encore ce type de toiture et de matériau de couverture dans les Monts du Forez, en dépit du climat montagnard.

Autour du premier bâtiment castral

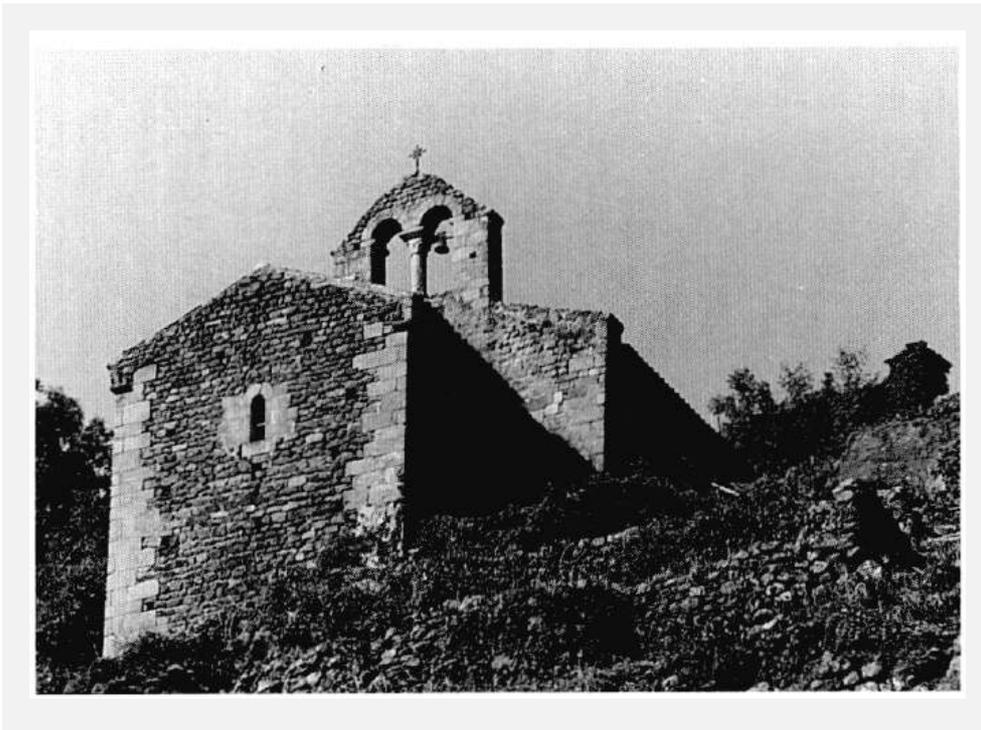
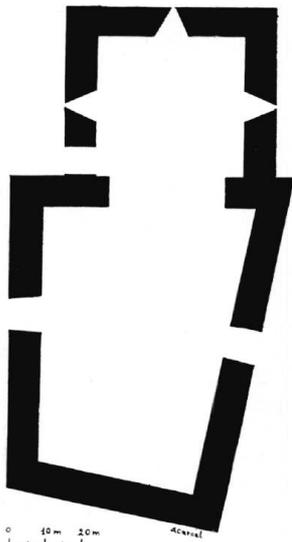
- 47 La dénivellation du terrain, où les affleurements rocheux empêchent d'établir une relation stratigraphique entre les divers éléments du bâti, ne permet pas de retracer l'histoire et l'évolution des constructions d'une manière absolument certaine. La succession des édifices situés à l'emplacement de la tour d'une part, et dans l'espace inscrit entre la tour et la courtine d'autre part, a pu être établie séparément pour chaque secteur. Mais la corrélation entre les phases d'occupation individualisées dans ces deux espaces demeure hypothétique.
- 48 Les traces de construction les plus anciennes seraient donc celles d'un édifice rectangulaire dont les murs, ou tout au moins les soubassements, étaient faits de pierre et de mortier de chaux. Avec des dimensions internes supposées de 4,5 sur 5,5 m environ, la surface habitable aurait donc été de 25 m². Aucun foyer n'a été observé à l'intérieur, et il semble que ce soit le roc en place qui ait servi de sol lors de cette première occupation. Ces observations tendraient à faire penser que cet édifice possédait un étage où se trouvait la pièce d'habitation principale, avec son foyer, et peut-être même un second étage. La solution de continuité entre les murs 1586 et 1186 devait correspondre à une porte donnant accès à ce bâtiment, d'une largeur minimale de 1 m. Devant cette porte, une plate-forme de presque 2 m de largeur, terminée à l'est par une marche construite, permettait d'accéder à cette porte depuis l'étroite pente rocheuse montant depuis la zone qui serait cernée ultérieurement par la seconde enceinte.
- 49 C'est sans doute à une simple réfection de ce qui devait être l'angle sud-est de ce bâtiment que correspond le petit mur 1300, fait de pierres finement taillées noyées dans un mortier blanc très abondant. Il peut ne s'agir que d'un simple habillage du mur précédent avec des matériaux plus élaborés. Notons que la qualité de la taille de ces pierres est équivalente à celle des chaînages d'angle de la chapelle et que seuls des matériaux de remploi utilisés lors de l'aménagement de la tour dans sa deuxième phase (angle nord-ouest et ouverture de la porte) sont comparables.
- 50 La constitution d'un dépotoir à l'est de la marche transformée en muret suppose la présence dès ce moment d'un mur de courtine (1597 ou une structure antérieure) qui a retenu les rebuts entassés à cet endroit. En l'absence de mur, les matériaux déposés à cet emplacement auraient glissé sur le roc en pente.

La transformation du plan d'ensemble

- 51 Ensuite, l'édifice de pierre ou à soubassement de pierre, qui était peut-être déjà une tour, disparaît, remplacé par une construction plus légère dont les seules traces archéologiques sont les trous dans lesquels reposent des dés de pierre susceptibles de servir de support à des poteaux, ou encore des pierres de calage. Les sols de terre damée, à l'ouest, prouvent qu'il s'agit bien d'un espace intérieur, alors que la zone découverte, à l'est, est dallée de pierres irrégulières. Le trou de poteau découvert dans cette zone orientale doit correspondre à une structure en bois supportant un escalier ou un plan incliné en bois, nécessaire pour accéder au sommet rocheux où se dresse désormais la tour. Celle-ci est moins étendue vers l'ouest, à ce moment, que lors de la phase finale.
-

- 52 Un incendie général, dont les traces sont encore plus visibles dans l'espace compris entre tour et courtine que dans la tour elle-même, détruit cet ensemble composé donc d'une tour en pierre, d'un bâtiment annexe en contrebas, construit sur poteaux de bois et, sans doute, d'une courtine qui devait se dresser approximativement à l'endroit où une nouvelle campagne de construction a donné au château son aspect final, avec l'achèvement du grand mur de courtine au plan complexe, qui enveloppe toute la partie haute du site. A ce moment, l'espace compris entre la tour et la courtine cesse d'être occupé par des bâtiments et un remblaiement y efface toute trace des édifices et aménagements antérieurs.

52 à 55 – La chapelle Saint-Etienne



LA CHAPELLE SAINT-ETIENNE

La chapelle Saint-Etienne adopte un plan dissymétrique, sans doute dû à sa position sur une terrasse étroite (le mur occidental de la nef est adossé au rocher tandis que le chœur s'élève sur des remblais) (fig. 52 à 55). Elle possède une nef unique, trapézoïdale, précédant un chœur décentré à chevet plat. L'édifice est de taille modeste ; sa longueur n'excède pas 11,50 m.

Le matériau employé pour sa construction est exclusivement d'origine locale. Les moellons de granit sont disposés en assises régulières. Les chaînages d'angles, le clocher et l'encadrement des ouvertures sont appareillés avec des pierres de taille, toujours du même granit.

La chapelle est pourvue d'un clocher-mur en bâtière qui s'élève à la jonction de la nef et du chœur. Il est percé d'une baie géminée dont les arcatures en plein-cintre retombent sur une colonnette centrale. La base de cette colonnette est ornée d'un double tore. Son sommet porte un chapiteau à décor végétal stylisé, au relief peu marqué. Les lignes extérieures du bâtiment sont d'une grande sobriété. Aucun décor ne l'anime, à l'exception d'une corniche chanfreinée qui règne au dessus des murs latéraux, et des linteaux gravés des fenêtres du chœur. Les fenêtres sont ici réduites à de simples fentes d'éclairage largement ébrasées vers l'intérieur. Elles sont au nombre de quatre : une dans chaque face du chœur et une dans le mur méridional de la nef. Les linteaux, monolithes, en plein cintre, sont décorés de faux claveaux dont les sommets dessinent un zigzag.

La porte de la chapelle s'ouvre dans le mur septentrional de la nef. De type roman, elle comporte un linteau monolithe droit surmonté d'une archivolte en pierre de taille. Aujourd'hui charpentée, la nef était jadis voûtée, sans doute en berceau, comme en témoignent les arrachements visibles à la partie supérieure du mur nord. Elle était contrebutée par des contreforts supprimés depuis 1861 qui n'ont, eux, laissé aucune trace. En 1894, on pouvait encore lire la date de 1588 (Rochigneux, 1892) sur le petit écusson de la corniche, à l'aplomb de la porte. C'est sans doute à cette époque qu'il faut attribuer la porte à linteau en accolade, ouverte dans le mur nord du chœur, et le voûtement de la nef. La voûte du chœur, en berceau plein-cintre, semble également avoir été refaite. Le niveau d'origine de la toiture devait correspondre à la corniche extérieure. Les piédroits de l'arc triomphal qui présentent deux pilastres surmontés d'impostes à cavet et bandeau, paraissent remaniés. Celui du sud est partiellement construit en brique. Cette reprise doit sans doute correspondre à l'inscription qui le jouxte, peinte sur le mur oriental de la nef : « *reparata AN. MDCC.L XXV (1875)* ».

L'*Armorial* de Revel, dessiné vers 1450, représente bien la chapelle à son emplacement actuel, mais comme un édifice à abside avec un clocher en façade. Il faut donc envisager deux hypothèses : soit l'*Armorial* figure le seul chœur, la nef étant une construction postérieure à 1450, soit il s'agit d'une représentation purement symbolique.

La chapelle Saint-Etienne relève d'une catégorie d'édifices modestes à laquelle appartiennent plusieurs chapelles castrales et de petites églises paroissiales du Forez. Leur plan très simple, une petite nef précédant un chœur à chevet plat, apparaît dès le XIe s. à la chapelle d'Albieux, un petit hameau de la plaine. Au XIIe s., on le rencontre pour la chapelle castrale de Donzy et celle de Châtelneuf, un site placé en vis-à-vis d'Essertines sur l'autre versant des gorges du Vizézy.

Le clocher-mur en bâtière, percé de baies géminées et placé au-dessus de l'arc

trionphal, est fréquent en Auvergne et en Forez (Bonin, 1938-1939). Les chapelles castrales de Donzy, de Couzan, de Montsupt (fin XIIe s.) et d'Ecotay-L'Olme (vers 1217) en possèdent un. Dans ces deux derniers cas, le chapiteau qui orne la colonnette centrale s'apparente à celui d'Essertines qui paraît cependant le plus ancien en raison du galbe plus trapu de la corbeille, de la courbure moins prononcée de la pointe des feuillages et du relief moins marqué de sa sculpture. La base en double tore peut également être retenue comme un facteur d'archaïsme. Le décor de faux claveaux gravés sur le linteau des fenêtres est un motif très largement répandu aux XIe et XIIe s. Il est généralement utilisé pour de petites ouvertures où il eut été malaisé de réaliser un clavage réel, surtout dans des matériaux tels que le granit. Le dessin en chevrons de ceux d'Essertines est moins courant. On le retrouve à la chapelle de Couzan et, en plus simplifié, à Nervieux (XIe s. ?) et aux chapelles castrales de Donzy et Argental (XIIe s.) (Bonin, 1938-1939).

C'est la transposition d'un modèle auvergnat d'arc polychrome que l'on rencontre notamment à l'église de Chauriat (Puy-de-Dôme). Il semble donc que les parties primitives de la chapelle d'Essertines puissent remonter à la fin du XIe ou au début du XIIe s. On ne peut toutefois exclure une construction, plus tardive dans le XIIe s., adoptant des formes archaïques.

A. Carcel et M.-P. Feuillet

NOTES DE FIN

1. *Analyse des pollens effectuée par Denise Iskandar (Archeolabs).*
-